



BNP PARIBAS

L'AFFAIRE BNP PARIBAS

→ Mise en demeure

26 octobre 2022

ENJEUX

Le 26 octobre, la veille du Climate Finance Day, rendez-vous international de la finance qui se tient tous les ans à Paris, Notre Affaire à Tous, Oxfam France, et les Amis de la Terre France ont mis en demeure BNP Paribas – 1er financeur européen et 5ème mondial du développement des énergies fossiles – de stopper ses soutiens aux nouveaux projets d'énergies fossiles.

Cette étape constitue le préambule d'une action en justice inédite, la première au monde à viser une banque commerciale pour ses activités à hauts risques climatiques dans le secteur pétro-gazier.

ACTEURS

- Notre Affaire à Tous (NAAT)
- Les Amis de la Terre France
- Oxfam France



Abdoulaye Diarra, Notre Affaire à Tous

communication@notreaffaireatous.org

07 82 21 38 90

Marika Bekier, Oxfam France

mbekier@oxfamfrance.org

06 24 34 99 31

Marion Cubizolles, Les Amis de la Terre France,

marion.cubizolles@amisdelaterre.org

06 86 41 53 43

Pour aller plus loin

[L'affaire BNP Paribas \(affaire-bnp.fr\)](https://www.affaire-bnp.fr)

PRÉSENTATION DE L'AFFAIRE

Depuis plus de 10 ans, Oxfam France, les Amis de la Terre France et Notre Affaire à Tous alertent sur la lourde responsabilité de la finance dans la crise climatique. Après avoir mené un dialogue dense avec les banques françaises et appelé, sans succès, le gouvernement à jouer son rôle de régulateur auprès du secteur financier, les trois ONG franchissent aujourd'hui une nouvelle étape en mettant BNP Paribas en demeure de cesser immédiatement de soutenir financièrement – directement et indirectement – les nouveaux projets d'énergies fossiles et de se conformer à l'objectif de limiter le réchauffement global à 1,5 °C.

L'impact climatique des banques est lié à leurs financements et investissements dans des entreprises polluantes. Or, selon les associations, BNP Paribas se distingue en la matière : alors que la communauté scientifique, les Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie demandent de renoncer à l'exploitation de toute nouvelle ressource d'énergies fossiles, la banque française soutient activement et massivement des groupes parmi les plus agressifs dans l'expansion pétrolière et gazière. Ces activités portent un lourd coût climatique : en 2020, l'empreinte carbone de BNP Paribas était ainsi supérieure à celle du territoire français.

Pour Lorette Philippot, chargée de campagne aux Amis de la Terre France : « Nous connaissons les noms des grands groupes pétroliers et gaziers, Total en tête, qui ferment soigneusement les yeux sur les drames causés par les dérèglements climatiques, en prévoyant les nouveaux projets d'énergies fossiles par dizaine dans le monde. Nous mettons aujourd'hui en garde BNP Paribas, 1er financeur mondial des huit majors européennes et américaines, qui a le doigt posé sur le détonateur de ces bombes climatiques. »

Pour Alexandre Poidatz, responsable de plaidoyer à Oxfam France : « Chaque nouveau projet fossile financé par BNP Paribas c'est davantage de sécheresses, d'inondations, de feux de forêt, et mais aussi de hausse de prix de l'énergie, y compris pour les citoyen·nes en France. Ce qui s'ouvre c'est le procès d'un monde qui change, afin que la finance d'aujourd'hui façonne le monde durable de demain. »

Dans ce contexte, les associations ont décidé de rappeler formellement à BNP Paribas ses obligations légales issues de la loi sur le devoir de vigilance entrée en vigueur en 2017.



Les associations considèrent que la banque ne possède pas de plan solide d'identification, d'atténuation et de prévention des risques induits par ses activités pour l'environnement et les droits humains.

Pour Justine Ripoll, responsable de campagnes pour Notre Affaire à Tous : « La loi sur le devoir de vigilance a explicitement consacré dans le droit français la responsabilité des multinationales, y compris des acteurs financiers, en matière de protection de l'environnement et de respect des droits humains. Malgré des effets d'annonces, les mesures de vigilance prises par BNP Paribas, 1er financeur européen du développement des énergies fossiles, pour se conformer à la loi ne s'avèrent ni suffisantes ni adaptées. »

Les associations rappellent que BNP Paribas a trois mois pour se mettre en conformité avec la loi, délai à partir duquel, en l'absence de réponse satisfaisante, les associations pourront se tourner vers le juge.

